



N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 12 AOÛT 2019

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce douzième jour d'août, de l'an deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Michel	Savard	Conseiller (3)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)

ABSENTS :	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Karyn	Chabot	Conseillère (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

19-08-093 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

19-08-094 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2019**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019, soit, et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Des questions en lien avec l'acquisition d'un terrain et l'aménagement d'un skate-parc et les pratiques de décollage et d'atterrissage d'un Cessna dans le secteur du lac La Motte qui perturbent la quiétude des résidents depuis plusieurs semaines sont émises par des membres de l'assistance.

COMPTE-RENDUS

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour le mois de juillet.



VOIRIE

19-08-095 **APPEL D'OFFRE LOCATION CAMIONNETTE**

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour la location d'une camionnette en juillet dernier ;

ATTENDU QUE la municipalité désire modifier les critères de l'appel d'offres ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Yanick Lacroix et unanimement résolu, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, de refaire les documents d'appel d'offres avec les nouveaux critères et d'inviter des entreprises à soumissionner pour la location d'une camionnette.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

PONCEAU CHEMIN DU LAC LA MOTTE

Les membres du conseil ont une discussion concernant un ponceau sur le chemin du lac La Motte.

FINANCES ET ADMINISTRATION

19-08-096 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que les comptes du mois de juillet 2019 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit dollars et neuf sous. (199 578,09 \$)

Bell Mobilité	-90,00 \$
Bergeron et Fille	278,32 \$
Bois Turcotte	935,52 \$
Boutique du bureau Gyva	18,25 \$
COOP Novago	210,65 \$
Croteau Mireille	86,80 \$
Desjardins sécurité financière	751,84 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	2 400,16 \$
Envirobi	2 477,49 \$
Excavation Val-d'Or	97 260,78 \$
Fosses septiques protec-nature inc.	400,00 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	146,17 \$
Guay Ghislain	100,00 \$
Hydro-Québec	1 191,09 \$
La Capital assurance	1 211,25 \$
Legault Métal	7 848,88 \$
Location Amos	20,61 \$
Location Lauzon Amos	35,19 \$
M & M Nord-Ouest	793,28 \$
Master card	474,64 \$
Millaire et Godbout	48,55 \$
Ministre du Revenu	14 643,26 \$
MRC d'Abitibi	30 982,00 \$
Municipalité de Rivière-Héva	852,92 \$
Petro-Canada Cadillac	54,20 \$



Petro-Canada Malartic	49,13 \$
PG Solutions	634,66 \$
Pharmacie Jean Coutu	122,21 \$
Plomberie F Cayer	804,83 \$
Pneu GBM	1 544,20 \$
Postes Canada	62,52 \$
Pyromont équipement incendie	119,57 \$
Receveur général du Canada	6 149,39 \$
Réjean Thibault Automobiles	941,31 \$
Remorquage Belzile	231,10 \$
Rôle de paie	21 250,97 \$
Sanimos	475,20 \$
Sécuriplus	1 644,15 \$
Télébec	252,67 \$
UAP	28,75 \$
Ville d'Amos	2 135,58 \$

Total : 199 578,09 \$

ADOPTÉE

19-08-097 **DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN ST-LUC CÔTÉ EST POUR LA ROUTE DU TERROIR**

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 17 août 2019 ;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant, entre autres sur le chemin Saint-Luc côté Est ;

ATTENDU QUE le chemin St-Luc côté Est relève de la responsabilité du Ministère des Transports ;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin Saint-Luc pour accueillir les visiteurs ;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière telle que :

- Panneau de signalisation « **ralentissez** » sur la route 109 et 200 pieds avant le kiosque sur le chemin concerné ;
- Installation de bornes pour délimiter les voies de contournement ;
- Assignation de deux personnes responsables par kiosque :
 - Une personne à l'intérieur pour accueillir les véhicules ;
 - Une personne à l'extérieur munie d'un dossard pour s'occuper de la circulation.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'appuyer la demande de fermeture temporaire du chemin Saint-Luc côté Est et de l'acheminer au Ministère des Transports du Québec, secteur Amos.

ADOPTÉE



19-08-098



DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE SUR LE CHEMIN DU LAC LA MOTTE, SUR LE CHEMIN DU QUAI ET SUR CÔTE DU MILLE POUR LA ROUTE DU TERROIR

ATTENDU QUE la municipalité de La Motte organise sur son territoire l'activité touristique « La Route du Terroir », le samedi 17 août 2019 ;

ATTENDU QUE La Route du Terroir est un circuit se tenant entre autres sur le chemin du Lac La Motte, le chemin Saint-Luc et le chemin du Quai ;

ATTENDU QU'une logistique d'accueil est prévue à l'entrée du chemin du Lac La Motte et sur Côte du Mille pour accueillir les visiteurs ;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'activité s'engagent à assurer une bonne sécurité routière ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'appuyer la demande de fermeture du chemin du Lac La Motte et du chemin du Quai.

ADOPTÉE

19-08-099 **COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Yanick Lacroix, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autoriser la directrice générale à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu le 12 et 13 septembre prochain à Lorrainville. Les coûts d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement sont assumés par l'ADMQ zone 1 ATNDQ pour compenser l'implication de la directrice générale sur le conseil d'administration régional.

ADOPTÉE

19-08-100 **ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT ADMQ : L'ARRIVÉ EN SCÈNE DE L'AUTORITÉ DE MARCHÉS PUBLICS ET JURISPRUDENCE EN GESTION MUNICIPALE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Michel Savard et unanimement résolu, d'autoriser l'inscription et les frais de déplacement de la directrice générale pour l'activité de perfectionnement ADMQ : l'arrivé en scène de l'autorité de marchés publics et jurisprudence en gestion municipale au coût de trois cent seize dollars (316 \$).

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Michel Savard, demande que les poubelles de l'école soient relocalisées sur leur terrain, actuellement elles sont dans la rue.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.



19-08-101

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 21 h 03.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

19-08-096

19-08-100

Signé ce treizième jour d'août
de l'an deux mille dix-neuf